Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260303-DELIB202603-DE

Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNE de CLOHARS-CARNOET
Séance ordinaire du 26 février 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le jeudi 26 février 2026 à 19H05 sous la présidence du Maire, en salle du conseil municipal.

Conseillers Municipaux présents :
Jacques JULOUX, Maire, Anne MARECHAL, David ROSSIGNOL Denez DUIGOU, Marie-Hélène LE BOURVELLEC, Jérôme LE BIGAUT, Marie GUYOMAR HERVE, Julien LE GUENNEC, Denise LE MOIGNE, Jean-Paul GUYOMAR, Yannick PERON, Eric BADOC, Myriam RIOUAT, Damien DOBRENEL, Cécile TEPER, Olivier CHALMET, Marc PINET, Lauriane COZ, Angéline BOURGLAN, Gilles GARCON, Philippe DELATER, Denis GUILLOU, Ingrid RENOU.

Conseillers ayant donné procuration :
Morgane LE COZ, procuration donnée à David ROSSIGNOL
Loïc PRIMA, procuration donnée à Marc PINET
Brigitte THOMAS, procuration donnée à Jérôme LE BIGAUT

Conseillers municipaux absents :
Victor LE GOFF

Secrétaire de séance : Marie-Hélène LE BOURVELLEC
Date de publication : 03/03/2026
Nombre de Conseillers :
En exercice : 27 Présents : 23 Votants : 26

DELIBERATION n° 2026-03
DOMAINE DE LA DELIBERATION : 3.2 Aliénations
OBJET : Cessions Acquisitions route du Quinquis

Il a été constaté il y a plusieurs années une incohérence entre le plan cadastral et le tracé réel de la route du Quinquis. En effet, au cadastre, il apparait que cette route passe sur des parcelles appartenant à une propriétaire privée et qu'à l'inverse, celle-ci bénéficie de terrains situés sur des propriétés appartenant à la commune.

La commune a missionné un géomètre afin de régulariser la situation et de rectifier les erreurs de propriété sur ce secteur. Un plan de cession, joint en annexe, a été établi en 2019 et mis à jour en 2025.

Il a été ainsi proposé à la propriétaire un échange de parcelles sur la base des éléments suivants :

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260303-DELIB202603-DE

Cession STANION à la Commune		Cession d[illegible] à STANION	
Lots	Surfaces m²	Lots	Surfaces m²
Lot A – B 1188 (emprise de l'ancienne parcelle B305)	81	Cession 1 B 1190	825
Lot B – C 2393 (emprise de l'ancienne parcelle C21)	203	Cession 2 C 2400	142
Lot C – C 2396 (emprise de l'ancienne parcelle C22)	674		
Lot D – C 2398 (emprise de l'ancienne parcelle C23)	87		
Lot E – B 1186 (emprise de l'ancienne parcelle B302)	117		
Lot F – C 2395 (emprise de l'ancienne parcelle C22)	16		
Total	**1 178**	**Total**	**967**
		Différence	211

Considérant l'avis des Domaines en date du 09 juillet 2025 qui précise que les échanges peuvent intervenir sur la base d'une valeur vénale arbitrée de 0,7 €/m² cessible,
Considérant l'accord de la propriétaire de procéder à la donation des parcelles citées ci-dessus, d'une surface totale de 1 178 m²,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **D'approuver la cession des parcelles communales B 1190 et C 2400, d'une superficie totale de 967 m², au prix d'un euro symbolique, à Madame STANION Claudia,**
- **D'approuver l'acquisition des parcelles B 1188, C 2393, C 2396, C2398, B 1186 et C 2395, d'une superficie totale de 1 178 m², au prix d'un euro symbolique, auprès de Madame STANION Claudia ;**
- **De préciser que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la commune ;**
- **D'autoriser le Maire ou l'Adjoint à l'urbanisme à signer les actes à intervenir.**

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jacques JULOUX

MAIRIE de CLOHARS-CARNOET (FINISTERE)

La secrétaire de séance
Marie-Hélène LE BOURVELLEC

MAIRIE de CLOHARS-CARNOET (FINISTERE)

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification